



## « 2020 Faire gagner la France »

# Groupe de travail « Développement Durable »

## Synthèse des travaux (22 juillet 2014)

---

- Le présent document est issu des travaux du groupe de travail « Développement Durable » et se compose de deux parties :
  - Un état des lieux de nos travaux.
  - Un ensemble de recommandations, classé par thématiques, en vue de l'amélioration de la situation à l'horizon 2020.

- **L'état des lieux :**

Nous sommes convaincus que le développement durable, qui allie développement économique, progrès social et protection de l'environnement doit être placé au cœur de la stratégie et des orientations des entreprises. Il représente des enjeux qui concernent, à différents niveaux, l'ensemble des entreprises.

Empreinte carbone, utilisation efficace des ressources, impacts sociaux et sociétaux, notation extra financière, protection de l'environnement, protection de la biodiversité, lutte contre la corruption, investissement socialement responsable, 3<sup>e</sup> révolution industrielle... autant de thèmes qui peuvent impacter considérablement les entreprises.

Les tendances de fond, qu'elles soient environnementales, climatiques, politiques, sociologiques ou technologiques, se conjuguent pour renforcer les attentes des parties prenantes.

Le groupe de travail «*Développement Durable* » a décidé de focaliser son action et ses travaux sur plusieurs thématiques prospectives qui se veulent à la fois porteuses de développement et de croissance pour les entreprises françaises sur le territoire national ou à l'étranger, mais également susceptibles d'être des leviers de performance. Ces différentes thématiques sont :

- **Le principe de précaution / la dynamique d'innovation**
- **La RSE**
- **La « Ville durable »**
- **La transition énergétique et écologique**

Pour répondre au défi du développement durable et apporter de la matière à notre réflexion sur ces quatre thématiques, nous avons constitué un groupe ad hoc, ouvert aux membres du Pôle développement durable et aux entreprises volontaires. A leur expertise, s'est ajoutée celle apportée par l'audition de spécialistes issus du monde de l'entreprise, de l'administration, des collectivités locales, de l'université...

## ➤ Quelques recommandations

### **LE PRINCIPE DE PRECAUTION ET LA DYNAMIQUE D'INNOVATION :**

---

*Encourager la complémentarité entre principe de précaution et principe d'innovation, plutôt que de les opposer ; le principe d'innovation n'est pas contraire mais consubstantiel au principe de précaution. Il appartient aux pouvoirs publics de mieux encadrer l'application du principe de précaution : c'est aussi un principe d'innovation puisque sa bonne application repose sur le développement des connaissances scientifiques et de l'innovation.*

⇒ **Plus d'objectivité dans l'évaluation et la gestion des risques : la procédure d'application du principe de précaution devrait être mieux définie par étapes / identification du risque incertain :**

- Evaluation de ce risque en termes de gravité et d'irréversibilité ;
- Prise éventuelle de mesures provisoires et proportionnées ;
- Poursuite des recherches et études nécessaires à une meilleure caractérisation du risque et communication (transparence) des résultats. C'est à l'Etat de favoriser l'évolution des connaissances et d'apporter la preuve scientifique d'une décision des pouvoirs publics de rejet d'innovation même provisoire ;
- Réexamen des mesures à la lumière des résultats des recherches et au besoin prise de nouvelles mesures ;
- Processus itératif.

⇒ **Accompagner et soutenir la proposition de loi (PPL) portée par le sénateur BIZET.**

⇒ **Endiguer la culture du « zéro risque » et faire accepter l'idée d'un risque résiduel**

⇒ **Le principe d'innovation doit permettre de rendre plus robuste les politiques d'innovation et leurs modalités d'application :**

- Garantir les capacités d'investissement des entreprises dans l'innovation ;
- Faciliter les relations entre les acteurs de l'innovation et les fonder sur une culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat partagée ;
- Développer le dialogue scientifique et s'appuyer sur les experts.

### **SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE LA RSE COMME LEVIER DE PERFORMANCE ET DE COMPETITIVITE :**

---

*La principale fonction d'une entreprise est de créer de la valeur par la production de biens et de services, et de rechercher la maximisation de son profit. Mais sa pérennité ne dépend pas uniquement de sa capacité à croître aujourd'hui, sa faculté à s'appuyer sur les attentes nouvelles de la société pour adapter son modèle de développement est au moins aussi capitale. Elle ne dépend pas uniquement de la maîtrise de sa gestion courante mais également de son aptitude à anticiper les besoins et les crises, et donc à prendre au bon moment les bonnes orientations qui la prémuniront des instabilités futures et lui permettront de saisir les opportunités de demain. Pour préserver sa rentabilité, garante de sa durabilité, l'entreprise doit donc se préparer aux évolutions auxquelles elle devra faire face demain.*

Toutes les entreprises sont confrontées aux enjeux du développement durable dans les 3 dimensions économique, social ou sociétal et environnemental. Nombre d'entre elles, quelle que soit leur taille, ont choisi de ne pas se contenter de subir les conséquences des évolutions réglementaires ou législatives accrues induites par les préoccupations sociales et environnementales, mais au contraire d'en faire un levier stratégique d'adaptation et de progrès pour conforter leur développement dans la durée. Ces approches s'incarnent dans une démarche RSE (Responsabilité Sociale/sociétale des Entreprises) placée au cœur de leur stratégie que nous voulons soutenir et développer. Cette démarche traduit les principes de développement durable appliqués aux entreprises et englobe les questions de gouvernance et d'éthique.

- ⇒ **Aider chaque entreprise à identifier la RSE comme des leviers stratégiques pour créer de la valeur et assurer leur pérennité et leur développement dans la durée en soutenant l'émergence de démarches adaptées.**
  - Soutenir le développement d'initiatives sectorielles qui proposent des cadres de travail adaptés aux enjeux des entreprises (guide RSE de la FIEEC, calculateur RSE de l'UNIMEV, trophées « Responsible care » de l'UIC, etc...) ;
  - Soutenir le développement des démarches territoriales d'accompagnement des PME (performance globale 06).
  
- ⇒ **Soutenir la recherche et l'innovation sur les nouveaux outils d'évaluation de la performance extra financière et du capital immatériel des entreprises (comment la performance extra financière des entreprises alimente la performance financière ; comment l'optimisation du rendement des capitaux immatériels de l'entreprise assure la pérennité de l'entreprise ; etc.)**
  
- ⇒ **Contribuer aux réflexions sur les nouvelles façons dont les entreprises pourraient rendre compte de leur performance pour présenter des reportings plus clairs et synthétiques (ex: travaux de l'IIRC – International Integrated Reporting Council).**

## **LA VILLE DURABLE :**

---

La ville durable est un concept porteur permettant de **mettre en pratique le développement durable sur un territoire donné en jouant sur l'ensemble des leviers** : urbanisme, mobilité, infrastructure, énergie, numérique, environnement, approvisionnement en matières premières, etc. L'enjeu est de favoriser l'émergence du concept de « Ville durable », source de mutations profondes, vecteur de formidables opportunités pour les entreprises, notamment par la création de nouvelles technologies et de nouveaux services.

- ⇒ **développer des systèmes de gouvernance, privés ou publics, facilitant l'émergence d'une vision intégrée, les échanges et le partage d'informations entre des acteurs divers (citoyens, PME, Grandes entreprises, institutions) dans un climat de confiance.**
  
- ⇒ **Favoriser l'existence d'un éco-système favorable au développement des initiatives de villes durables tant sur un plan juridique, que contractuel, financier ou économique.**
  
- ⇒ **Mobiliser des leviers d'actions opérationnels à court terme :**

- Etablir un cadre (juridique, contractuel et financier) permettant à la maîtrise d'ouvrage publique d'avoir une approche intégrée (et non par silo) orientée sur des objectifs globaux de performance ;
- Favoriser l'émergence de consortiums d'entreprises et de partenaires pour répondre à ces appels d'offres ;
- Soutenir l'implication des PME dans ces projets d'envergure dès les phases amont ;
- Créer une dynamique de la confiance entre les acteurs et parties prenantes de ces projets, via 4 grands piliers : établir une vision ou un objectif commun, mettre l'humain au cœur des sujets, jouer son rôle dans le respect des autres, assurer le dialogue et les échanges ;
- Lancer trois démonstrateurs de taille significative en France pouvant constituer une vitrine du savoir-faire français ;
- Elaborer une stratégie de communication/promotion coordonnée à l'international de cette offre et de ces démonstrateurs.

## **UNE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE :**

---

*La transition écologique, économiquement soutenable, doit être un levier de compétitivité, de croissance et d'emplois. Le moment est venu de partager une vision positive de la transition écologique et de son importance vitale pour nous diriger collectivement vers une économie durablement compétitive.*

⇒ **Résoudre la problématique de l'accès à l'énergie – et de son prix –, du réchauffement climatique, de la raréfaction des ressources et de la protection de l'environnement.**

- Garantir la compétitivité par des conditions de concurrence équitables, ce qui suppose des réglementations a minima à l'échelle européenne et, à terme, internationale ;
- Offrir un cadre réglementaire simple, prévisible, lisible, stable, sans surenchérir sur les règles européennes ;
- Développer les actions volontaires et la contractualisation ;
- Lever les freins réglementaires, fiscaux, contractuels pour le développement de nouvelles pratiques et de nouveaux processus, tels que l'économie circulaire ;
- Favoriser les expérimentations avant toute nouvelle réglementation ;
- Favoriser l'innovation pour maîtriser au mieux les impacts sur l'environnement (biodiversité, émissions de substances dans l'air et l'eau, maîtrise des risques industriels, etc.).

*Nous devons partager une vision positive de l'énergie, de son importance capitale pour s'engager résolument dans la voie d'une économie durablement compétitive au service de la croissance et de l'emploi. En matière d'énergie, le projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique*

*français, présenté le 18 juin dernier, constitue une opportunité. L'énergie constitue un facteur de compétitivité déterminant et va continuer à être le moteur de la croissance. La France a des atouts, au premier rang desquels ses champions de l'énergie, des acteurs et des filières leaders dans leur domaine : pétrole, gaz, électricité, nucléaire, réseaux, efficacité énergétique, BTP, transports, ingénierie, industries consommatrices, etc. C'est grâce à leur dynamisme, à leur créativité à travers la recherche et l'innovation que notre avenir énergétique se construira. La transition énergétique passe par leur savoir-faire et leurs capacités techniques, industrielles et financières.*

⇒ **Préserver l'excellence française en matière d'énergie.**

- Capitaliser sur les infrastructures existantes : nucléaire, hydraulique, gaz, réseaux, etc.
- Valoriser les gisements d'efficacité énergétique active et passive offrant le meilleur rapport coût-efficacité ;
- Poursuivre le développement des énergies renouvelables, domaine d'excellence français, en veillant aux conditions de rentabilité économique.

---

## Annexe 1

### Composition du Groupe de travail « Développement Durable »

• <b>DURDILLY Robert</b>	Pilote du groupe de travail, Président de l'Union Française de l'électricité, Vice-président du Pôle Développement durable du MEDEF
• <b>ROUGER de GRIVEL Laurence</b>	Directrice Développement durable, MEDEF
• <b>BARONI Jean-Baptiste</b>	Directeur de mission, direction Développement durable, MEDEF
• <b>DELAUNAY Noemie</b>	Chargée de mission senior, direction Développement durable, MEDEF
• <b>CAMPAS Adeena</b>	Chargée de mission, direction Développement durable, MEDEF
• <b>PATZELT Alexis</b>	Stagiaire sherpa du groupe de travail, direction du développement durable, MEDEF
• <b>ADRIANSSENS Alain</b>	Directeur Adjoint Service Environnement et Développement Durable, SNCF
• <b>AGEORGES Bruno</b>	Directeur des relations institutionnelles et juridiques UFIP
• <b>BELLOC-DENEUX Florence</b>	Direction Développement durable, EDF
• <b>BING Jean-Marc</b>	Chargé de mission juridique et conformité, FBF
• <b>BOTTINEAU Claire</b>	Manager expérimentée en Environnement et Développement durable, EY
• <b>CHABERT Georges</b>	Chargé de mission Senior, AFG
• <b>COURCIER Jerome</b>	Responsable RSE, Direction du Développement Durable, Crédit Agricole
• <b>DEBRION Béatrice</b>	Adjoint au Directeur juridique, RTE
• <b>EVEILLARD Pascal</b>	Director, sustainable construction, public affairs, communication strategy, SAINT-GOBAIN
• <b>GAUTIER Philippe</b>	Directeur, MEDEF International

- **GUILLON Aurélia** Chargée de mission « économie, statistiques et transports, CCFA
- **HEUZE Loïc** Directeur des Relations Extérieures DETLADORE, Président du Comité Efficacité Energétique du MEDEF
- **HUG Frédéric** Directeur Environnement et Efficacité Energétique GDF SUEZ Energies services, Président du Comité Changement Climatique du MEDEF
- **JARDIN Aurélie** Directrice des relations institutionnelles et partenariats, Schneider Electric
- **KROMAREK Pascale** Président du comité Droit de l'Environnement, MEDEF
- **LANFRANCHI Bernard** Directeur Economie Verte, VEOLIA
- **LATULLAIE Florence** Juriste, RTE
- **LAVIALE Michel** Président du groupe de travail performance extra financière, MEDEF
- **LEPELTIER-MARC Anne** Adjoint au directeur, AFG
- **MAGES Vincent** Directeur Changement climatique, LAFARGE
- **MINARD Catherine** Directrice des affaires internationales, MEDEF
- **MONIER Florence** Responsable Environnement, FIEEC
- **MUGNIER Eric** Partner Environment & Sustainability services, EY
- **PRUDHON Philippe** Directeur Département Technique de l'UIC, Vice-Président de la Commission Environnement et Président du Comité Sites Industriels du MEDEF
- **REMOUE François** Directeur de mission, MEDEF
- **RESSOT Guillaume** Directeur Affaires Publiques, MEDEF
- **RICAUD Florence** Chargée de mission PME/ETI, UIC
- **ROURE Justine** Consultante senior Environnement et Développement durable, EY
- **SUREAU Sébastien** Responsable Produits et Gestion durable des ressources A3M, Président du GT Production et Consommation durables du MEDEF
- **SALOU Estelle** Direction juridique, RTE

- **SANSON Christophe** Maître de conférences, Droit public, Université Paris 1
- **SCHMITT Patrick** Directeur recherche et innovation, MEDEF
- **SIMON Jérémy** Juriste, chargé de mission senior, Direction Droit de l'Entreprise, MEDEF
- **SUTTERLIN Olivier** Chargé de mission Affaires Publiques – REACH et Environnement Eramet, Président du GT Biodiversité du MEDEF
- **VALADE Hélène** Directrice Développement durable, SUEZ Environnement
- **VITET Sylvain** Directeur Stratégie EDF



## Annexe 2

### **Auditions réalisées par le Groupe de travail « Développement Durable »**

• <b>Fabrice BONNIFET</b>	Directeur central développement durable et qualité sécurité environnement, groupe BOUYGUES.
• <b>Valérie DAVID</b>	Directrice du Développement durable, EIFFAGE. Directrice du laboratoire phosphore.
• <b>Rémi DORVAL</b>	Directeur général délégué, groupe VINCI. Président, La Fabrique de la Cité.
• <b>Loïc HEUZE</b>	Directeur des relations extérieures DELTADORE, Président du comité Efficacité Energétique, MEDEF.
• <b>Marie MASSIANI</b>	Consultante, GRAND-LYON
• <b>Roland PEYLET</b>	Président adjoint de la section des travaux publics du Conseil d'État. Responsable de la mission ville durable.
• <b>François-Guy TRÉBULLE</b>	Professeur des universités. Droit privé-Droit des affaires-Droit de l'environnement-Droit du développement durable-Droit immobilier.